



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 14 NOVEMBRE 2018
RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU FAYET

Elus présents

Monsieur le Maire, Flavie Rigole, Véronique Clévy, Catherine Verjus, Corinne Colin, Marie Christine Dayve, Marie Christine Favre, Corinne Grosset-Bourbange, Claudette Abbé-Davoine, Nathalie Deschamps, Luigina Gagliardi, Serge Ducroz, Bernard Sejalon, Daniel Denery, Michel Stropiano, Patrice Bibier-Cocatrix, Guillaume Mollard, Nadia Beitone

Services municipaux présents : Laurent Claudel, Marc Sirop, Joël Jiguet, Laurent Claudel

Secrétaire de séances : Laurent Claudel

Après avoir remercié les nombreuses personnes présentes, Monsieur le Maire retrace la cérémonie du 11 novembre qui s'est tenue dans le square Amédée Guy qui a été entièrement rénové cet automne et dont l'inauguration précédait la réunion publique de ce soir.

Le parc thermal poursuivra sa cure d'embellissement par la construction d'une maison d'accueil pour les activités sportives extérieures (vers le site d'escalade) et la suppression des 2 mazots actuellement en place. Le Club house du parc thermal est dans la concession des thermes. Ce bâtiment a connu une rénovation il y a 25 ans et ne répond plus aux normes actuelles. Les besoins de reprise de ce bâti, nécessitent en premier lieu de faire un bilan et d'envisager un projet en cohérence avec les besoins des usagers et respectueux du niveau de qualité de l'environnement. Une simple camionnette de restauration rapide n'est pas à la hauteur des enjeux. Il faut se projeter dans un niveau d'intégration architecturale adapté.

Concernant l'inauguration de la rénovation des Thermes qui s'est déroulée le 29 septembre dernier, Monsieur le maire précise que la sécurité mise en place pour la venue de Jean Paul Agon (PDG de l'Oréal), était à la charge de cette société et non de celle de la commune comme cela a pu être interprété.

La présence de Monsieur Agon à cette cérémonie signe l'importance donnée par la société l'Oréal à cette rénovation et son ambition à porter la marque de soins Saint Gervais Mont Blanc à l'international. Ce moment rare est un honneur apporté à la commune et au personnel des thermes qui voient leur travail salué de la plus belle des manières.

Les travaux de rénovation sont aujourd'hui achevés et l'ensemble des espaces a été traité d'une manière identique (espaces médicaux et espaces bien être). Monsieur le Maire rappelle que cet établissement est la propriété de la commune et que la gestion en a été déléguée jusqu'en 2031, date à laquelle les travaux entrepris seront amortis.

La marque de soins Saint Gervais Mont Blanc est également la propriété de la commune et la commercialisation des produits est à la charge de la société l'Oréal. Il est d'ailleurs précisé que tous les produits sont conçus à partir de l'eau thermale de Saint Gervais ;

Pour la première fois l'Oréal a décidé de lancer la commercialisation d'une gamme cosmétique sur 2 pays en même temps (France et Chine). Les produits Saint Gervais Mont-Blanc sont d'ores et déjà un grand succès en Chine.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

La gestion déléguée à une société privée représente une nouvelle forme de revenu pour la Commune, tout en assurant la pérennité de l'activité économique, au travers d'un industriel compétent. La redevance pour la gestion des Thermes est fixe, la redevance sur les produits cosmétiques évoluera de 80 K€ à 800 K€ à terme. Par ce mécanisme, la commune cherche à se rendre moins dépendante des dotations de l'Etat qui tendent à une baisse continue.

Le centre sportif a été construit par le SIVOM Pays du Mont Blanc puis transféré à la Communauté de Communes. Dès lors cette dernière a une obligation d'entretien de ce bâti qui passe par un programme de reprise de la toiture et des vestiaires de la piscine pour un montant estimé de 3,7 Millions. L'organisation de l'installation du chantier (base de vie, stockage, grue,...) n'a pas fait l'objet d'une concertation et donc d'un accord de la Commune pour utiliser les terrains mitoyens (notamment les tennis). Dans l'attente du lancement de ce programme de rénovation, La Commune accueillera le lycée pour ses séances d'EPS, notamment à la piscine de Saint Gervais.

La gestion des affluents de l'Arve est dorénavant de la compétence du SM3A. Ils auront notamment en charge des travaux de confortements de la digue vers EDF. Les travaux devraient s'effectuer courant 2019.

Secteur du Casino :

La concession du casino sera renouvelée en octobre 2019. La procédure administrative sera engagée lors du Conseil municipal dès ce soir, car les délais administratifs nécessitent d'anticiper d'une année le renouvellement des concessions.

Un industriel de pneumatique (Norauto) a souhaité s'installer au niveau du rond-point du casino. La Commune n'est pas favorable à de telles architectures de bâtiment dans ce secteur (qualité architecturale, typologie d'activités).

La Commune de Domancy a un projet de Programme Urbain Partenarial (PUP), pour étendre sa zone artisanale depuis le rond-point Intermarché. La conséquence pour la Commune de Saint Gervais est la mise en place sur son territoire d'un rétrécissement de voie et la pose d'un trottoir. Si le projet n'est pas dénué d'intérêt, l'absence de concertation avec la Commune de Saint Gervais est dommageable.

Secteur de la Gare :

La concession du Tramway du Mont-Blanc arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le Conseil départemental a refusé l'offre de la Compagnie du Mont Blanc (gestionnaire actuel), car ces derniers ne répondaient pas au cahier des charges souhaité. Pour permettre une relance de la procédure de mise en concurrence, un avenant est en cours de finalisation évitant de ce fait une rupture de l'activité au 1^{er} janvier. Monsieur le Maire souligne l'effort conséquent que le Conseil départemental propose dans ce contrat (rachat de nouvelles motrices pour 20 millions, prolongement de la voie au nid d'aigle pour 57 millions, rénovation des rails pour 25 millions). C'est un outil touristique indéniable.

Les parkings appartiennent à la SNCF et sont du domaine public ferroviaire. Initialement le SIVOM (incluant la vallée de Chamonix) a construit un pôle d'échange multimodal avec l'aide financière de la région. Lors de la création de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, les communes de Sallanches et Passy (qui ont la majorité des voix au sein de cette assemblée) ont refusé de maintenir la convention de gestion que la commune de Saint Gervais avait (entretien des abords, candélabres, fleurissement).



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Depuis 1 an, la société Effia, filiale de la SNCF souhaite rendre payant les parkings construits avec le financement conjoint du Sivom et de la région. Cette position de la SNCF vient se confronter à l'arrêté municipal de non stationnement payant sur le territoire.

Pour résoudre ces désordres, la Commune de Saint Gervais a fait la proposition d'acquérir l'ensemble du parvis, dans le but de construire un parking souterrain permettant à la fois de répondre aux besoins du Pôle Multimodal et de stationnement des riverains.

Dans le cas d'une absence de solution, Monsieur le Maire se réserve le droit d'ici quelques semaines, de poser un panneau informatif, pour remercier la SNCF et la CC-PMB de leur désinvolture face aux habitants du Fayet. Ce n'est pas aux Fayerands de supporter cette situation.

Le tramway Genève/Annemasse (CEVA), n'a pas pour programme de rendre le trafic SNCF entre Annemasse et le Fayet plus dense (les travaux à engager seraient considérables). Il est à craindre qu'à terme les TGV desservant le Fayet s'arrêteront et seront remplacés par des TER (bus ou trains).

La rénovation du train Mont blanc Express entre Servoz et Martigny a été financée par la Région à hauteur de 120 Millions. Il manque 20 Millions pour permettre un cadencement optimum depuis le Fayet (1 train toutes les 30 minutes)

Le réseau de circulation douce porté par le Conseil départemental a trouvé une issue avec les propriétaires des terrains le long de la voie ferrée. Cette bande de mobilité passera sous le pont SNCF vers le cimetière du Fayet. En revanche le questionnement le long de la route départementale entre Domancy et le Fayet nécessite un traitement entre les communes de Domancy et de Saint Gervais (continuité du cheminement piétonnier).

Impôts : la hausse ressentie sur les feuilles individuelles (TEOM, CD74, GEMAPI, ...), vient amoindrir la stratégie de Saint Gervais d'abaisser son montant d'imposition dans la limite de 1 % des bases de l'Etat. Sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), Monsieur le Maire précise qu'il existe une obligation lors du transfert à la CC-PMB d'effectuer une harmonisation des taux sur 10 ans. Comme Saint Gervais était vertueux (bonne gestion des coûts au moment du transfert), les Saint Gervolains connaissent aujourd'hui une augmentation de cette taxe pour se rapprocher du taux moyen des 10 communes. Ce qui est paradoxal sur ce dossier c'est que l'entretien périphérique des containers reste à la charge des communes.

Remarques/questionnements de la population :

- Un regard est à reprendre au début de la route des Amerands
- Un remerciement est adressé à la municipalité (élus et services), concernant le fleurissement 2018.
- Les Radars fonctionnent-ils sur les zones 30 ? Monsieur le Maire précise que la Commune installe par période des radars pédagogiques qui n'ont pas de fonction de verbalisation mais de sensibilisation à la vitesse. De plus, la commune a installé des caméras de contrôle qui ont pour objectif la vidéo protection.
- L'accès du parc thermal (entrée/sortie) peut-il être amélioré ? Monsieur le Maire précise que pour des raisons de sécurité le « Tournez à gauche » est interdit (en entrée et sortie). Les caméras installées peuvent servir de preuve et donc de verbalisation.
- Pont du Tramway du Mont-Blanc : des camions se trouvent régulièrement en difficulté (accrochage). Est-il possible d'installer des portiques de gabarit en amont et aval ?

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

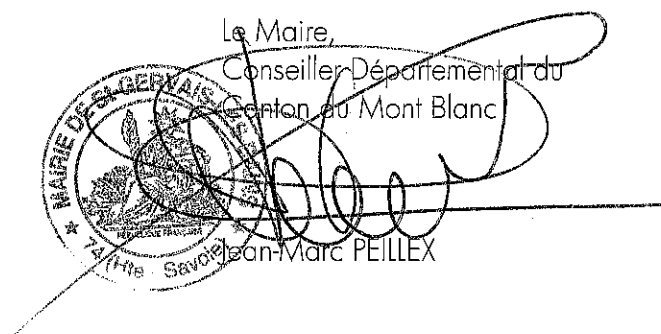
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**

- Places de parkings sur le secteur de l'île de Brey : Monsieur le Maire précise que l'objectif est de contraindre les automobilistes à ralentir, conformément aux demandes des habitants lors des dernières réunions publiques
- Demande d'un logement social. Monsieur le Maire précise les conditions d'octroi des logements sociaux sur la commune et il est de nouveau précisé que le montant des loyers est fixé par l'Etat et non la commune.
- Quel argument a permis au train Paris/Bourg St Maurice d'être maintenu ? Monsieur le Maire précise que ce type d'influence est principalement porté au niveau des parlementaires et que la Savoie a su comme souvent tirer son épingle du jeu.

La séance se termine par le verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller Départemental du
Canton du Mont Blanc



Jean-Marc PEILLEX